

**DELIBERATION N°2021-56/CCOG-SDET
relative à la Participation de la CCOG au financement des travaux de construction de la station
de recherche de l'Ouest guyanais -SROG-**

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi trente et un mars, à neuf heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	26
Absents	19
Procurations	04
Votants	30

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 25 mars 2021.

Publiée le : 12 AVRIL 2021

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules – M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude – Mme SEIKA Audrila Georgie - M. SELLIER Bernard - M. SIDA André - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

M ; YA Tchoua a donné procuration à Mme CHARLES Sophie,
M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène,
Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. KWASIBA Emeline,
M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle.

ABSENTS EXCUSES :

M. ADAM Lénaïck - Mme ADELAAR Esseline - Mme APAGI Jocelyne - M. BENTH Albéric - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. EDWIN Moïse - M. MARTIN Paul - M. SOEWA Marciano - M. YA Tchoua

ABSENTS :

- Mme AGEILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DEKON Philippe - M. DOLLOUE Winston - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. RICHENEL Auguste - M. THOMAS Franck

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame BARTEBIN Barbara**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

Délibération N°2021-56/CCOG-SDET

relative à la Participation de la CCOG au financement des travaux de construction de la station de recherche de l'Ouest guyanais -SROG-

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
- Vu** la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
- Vu** l'avis du bureau communautaire en date du 31/03/2021

Madame la Présidente expose :

Amorcé en 2018, le projet, porté par le CNRS, de création d'une station de recherche scientifique dans l'ouest de la Guyane aborde aujourd'hui une phase opérationnelle.

A l'instar de la station des « Nouragues » gérée par le CNRS depuis 1986, la Station de recherche de l'Ouest Guyanais -SROG- constituera une plateforme d'accueil scientifiques pour toutes recherches liées au littoral de l'Ouest Guyanais.

Dans le contexte actuel d'érosion du trait de côte et de risque de submersion, ces travaux scientifiques permettront d'éclairer et d'alimenter les études techniques pour les travaux à venir.

Par ailleurs du fait de sa vocation internationale et la renommée du CNRS, l'activité de la station de recherche aura un impact sur la renommée du territoire et son activité touristique.

A ce jour le plan prévisionnel de financement de l'opération s'établit de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
Ingénierie, Etudes	195 000,00 €	Fondation EDF	70 000,00 €
Bâtiment	900 000,00 €	Centre National de Recherche Scientifique	175 000,00 €
Mise en service		Ministère de la transition écologique	160 000,00 €
Assainissement	71 000,00 €	Agence Française de la biodiversité	300 000,00 €
Variation de Prix, Imprévus	135 000,00 €	CTG	100 000,00 €
Frais annexes	25 000,00 €	CCOG	150 000,00 €
		Office de l'Eau	46 000,00 €
		CNES	180 000,00 €
		Autres (à déterminer)	145 000,00 €
Total	1 326 000,00 €	Total	1 326 000,00 €

Il est proposé au Conseil d'accorder une subvention d'investissement d'un montant de 150 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

ACCORDE une subvention d'investissement d'un montant de 150 000 euros au CNRS pour la réalisation du bâtiment de la station de recherche de l'Ouest de la Guyane -SROG-

DEMANDE la réalisation des inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE la Présidente ou son représentant signer tout document s'y rapportant.

VOTE => Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



LA PRÉSIDENTE

[Signature]
Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.